

Image not found or type unknown



Renseignement prime de panier

Par **lauretyo**, le **16/04/2011** à **12:08**

Bonjour,

Je travaille actuellement en association (loi 1901), et je voulais savoir le montant de la rémunération de la prime de panier, l'association nous verse 5 euros par jour.

La convention est "entreprises du paysage (salariés non cadres), y-a-t-il une augmentation de la prime par rapport aux kilomètres, entreprise - chantier ?

Merci d'avance

Cordialement